

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 15 novembre 2021  
N° CP-2021-10-12-2

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

### **Service instructeur**

Délégation sud

### **Service consulté**

## **PACTES TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE CENTRE ALSACE**

Résumé : Il vous est proposé d'approuver les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) « PETR du Piémont des Vosges », « PETR Sélestat Centre Alsace », « Communauté de Communes du Canton d'Erstein » et « Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg » dont les projets sont joints en annexe et d'en autoriser leur signature par le Président.

Ces projets ont recueilli l'avis favorable de la Commission territoriale Centre Alsace.

Il est proposé de valoriser dans les documents les engagements pris au titre du Contrat Départemental du Bas-Rhin et de la Politique de Développement Territorial du Haut-Rhin.

Les futurs projets feront l'objet d'une analyse à l'aune des nouvelles modalités de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires.

### **I. Contexte général, objectifs et périmètres des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)**

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) (circulaire N° 6231/SG du Premier Ministre du 20 novembre 2020) initiés par l'Etat remplaceront progressivement les démarches contractuelles existantes (*contrat Etat-métropole, contrats de redynamisation des sites de défense, contrats de stations touristiques, opération de revitalisation des territoires...*) et intégreront les démarches petites villes de demain, action cœur de ville, territoires d'industrie, France services, France Très Haut Débit, etc.

A terme, ne devraient subsister que les Contrats de Plan Etat-Région et les CRTE.

Pour l'Alsace, la convergence du CRTE porté par l'État et du Pacte territorial initié par le Conseil régional conduit à ne proposer aux territoires qu'un unique contrat de partenariat dans ce cadre : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Cette démarche associe la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera signataire des PTRTE et investie dans la gouvernance.

Ces pactes doivent être signés d'ici la fin de l'année et devront suivre les objectifs que s'est fixé l'Etat (circulaire du Premier Ministre) :

- associer les territoires au plan de relance, prioriser des projets pour la relance à court terme et la reconquête à long terme ;
- accompagner les collectivités dans leur projet de territoire (2020-2026), (avec notamment une ingénierie pour accompagner les projets de territoire), avec un document contractuel vivant et évolutif ;
- avoir une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation en constituant un nouveau cadre de dialogue avec une convergence des priorités de l'Etat et les projets de territoire.

Les PTRTE ont vocation à mobiliser les concours financiers de l'Etat du plan de relance, de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) et des autres dotations des ministères et pourront être abondés des crédits européens sur le volet territorial. Ils pourront permettre de formaliser, aux côtés des financements précités, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics et privés.

Les périmètres des PTRTE varient de l'échelle des Communautés de Communes et agglomérations à celle de pôles d'équilibre territoriaux et ruraux selon l'engagement des partenaires.

## **II. Engagements, gouvernance des PTRTE et positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace**

### **1) Engagements communs, de l'Etat, la Région et du territoire**

Le PTRTE n'est pas un document figé. En effet, les signataires s'engagent sur la période 2021-2026 à poursuivre la convergence des contrats et la simplification des gouvernances et à animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

L'Etat s'engage à :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), des services déconcentrés et des opérateurs de l'État ;
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes ;
- Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

La Région s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé ;
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région ;
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets ;
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le territoire concerné par le PTRTE s'engage à :

- Elaborer un projet de territoire partagé, associant les forces vives du territoire ;
- Identifier un pilotage technique ;
- Mettre en place la gouvernance nécessaire ;
- Mettre en place les outils de suivi et d'actualisation de sa stratégie de territoire et des projets.

## 2) Positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est associée à cette démarche :

- elle sera signataire des PTRTE ;
- elle sera représentée dans les instances de gouvernance à l'échelle départementale (Haut-Rhin et Bas-Rhin) et à l'échelle de chaque Pacte/Contrat dans le comité de suivi (Vice-Président de Territoire ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat) ;
- elle valorisera les engagements pris au titre des contrats départementaux 67 et de la politique territoriale 68.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales ;
- Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction ;

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'accompagnement des territoires pour soutenir les projets structurants qui répondront à des priorités partagées, pour une mise en œuvre au printemps 2022.

## 3) Modalités de soutien des projets

Le choix des projets retenus passe par plusieurs étapes :

- Identification du vivier de projets par le territoire ;
- Définition du caractère prioritaire des projets par les parties prenantes du PTRTE ;
- Les parties s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Le contenu du PTRTE est nécessairement évolutif et fera l'objet d'une actualisation annuelle. Les modifications seront validées par la gouvernance et intégrées au fil de l'eau dans le PTRTE sans procédure d'avenant.

#### 4) La gouvernance du PTRTE

La gouvernance de chaque PTRTE est assurée par un Comité de Pacte intégrateur, lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire.

Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

##### Sa composition est la suivante :

Etat : Préfet du département concerné ou son représentant ;

Région Grand Est : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région ou son représentant ;

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent ;

EPCI : Président/DGS/DGA ;

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

Le Territoire Centre Alsace couvre les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- PETR du Piémont des Vosges ;
- PETR Sélestat Centre Alsace ;
- Communauté de communes du Canton d'Erstein (CCCE) ;
- Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) ;
- Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR).

Le présent rapport a trait aux PTRTE des quatre premiers EPCI cités (PETR du Piémont des Vosges, PETR Sélestat Alsace Centrale, CCCE, CCVK).

Au titre de ces quatre premiers PTRTE du territoire Centre Alsace, joints au présent rapport, 23 projets sont soutenus financièrement par la Collectivité européenne d'Alsace, en tant que collectivité de proximité, pour un montant total de 4 591 325 € de subventions d'investissement au titre de la Politique de Développement Territoriale, qui ont déjà fait l'objet d'un engagement de la CeA.

##### 1) PTRTE du Piémont des Vosges

Le PTRTE du PETR du Piémont des Vosges s'appuie sur une stratégie définie en 4 axes :

- La cohésion territoriale : les coopérations ;
- Conforter l'ensemble du spectre économique ;
- Assurer la transition écologique et énergétique du territoire ;
- Construire une mobilité respectueuse de l'environnement et du cadre de vie des habitants ;

##### 2) PTRTE du PETR Sélestat Alsace Centrale

Dans l'élaboration du PTRTE le PETR Sélestat Alsace Centrale a défini une stratégie en 7 axes :

- Promouvoir un habitat durable ;
- Structurer et amplifier l'offre de transport durable
- Offrir une dynamique économique à un territoire attractif ;
- Revitaliser les centres bourgs ;

- Maintenir une offre de services de qualité sur le territoire ;
- Structurer l'offre touristique et culturelle ;
- Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique

### 3) PTRTE de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

La stratégie de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein répond à plusieurs enjeux interdépendants qui sont :

- Le développement économique ;
- Les mobilités ;
- L'habitat ;
- Climat Air Energie ;
- Déploiement du très haut-débit ;
- Centralité Erstein et Benfeld ;
- Enfance-jeunesse ;
- Sport et enseignement sportif ;
- Culture et lecture publique ;

### 4) Le PTRTE de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Le PTRTE de la Vallée de Kaysersberg s'appuie sur le projet de territoire dénommé « Ma Vallée 2030 » élaboré en 2016, qui retient six grandes orientations :

- Une vallée fédératrice et solidaire ;
- Une vallée d'initiatives et d'innovation ;
- Une vallée plus résiliente ;
- Une vallée à énergie positive ;
- Une vallée des nouvelles mobilités ;
- Une vallée dynamique et créative.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au processus de contractualisation pactes territoriaux de relance et de transition écologique du territoire Centre Alsace ;
- d'approuver les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique « PETR du Piémont des Vosges », « PETR Sélestat Alsace Centrale », « Communauté de Communes du Canton d'Erstein » et « Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg », annexés au présent rapport et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY